



Procès-verbal de l'assemblée communale du 02 juin 2022

| | | |
|--|---|--|
| <u>Présidence</u> | : | M. Jean-Philippe Yerly, syndic |
| <u>Citoyennes et citoyens présents</u> | : | 32 |
| <u>Auditeurs sans droit de vote</u> | : | Laurence Buchs, secrétaire communale Daniella Pasquier, caissière communale |

Il est 20h00 lorsqu'au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens présents et les remercie cordialement pour leur participation à cette assemblée des comptes 2021.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 19 du 13 mai 2022, par avis, par affichage au pilier public et par insertion sur le site internet de la commune www.echarlens.ch.

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont M. Vincent Ducrot, Président de la commission financière, Mmes Christiane Oberson et Nathalie Mauron-Gremaud, membres de la commission financière ainsi que M. Bernard Pugin.

M. Le Syndic, avant de continuer, demande à l'assemblée si toutes les personnes présentes sont bien légalement domiciliées dans la commune d'Echarlens conformément aux dispositions légales sur le contrôle des habitants.

M. le Syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : M. Patrick Gapany, Mme Nicole Python.

M. le Syndic demande s'il y a une objection à cette nomination. Puisque ce n'est pas le cas, **M. Le Syndic** remercie ces personnes pour leur participation active à cette assemblée et leur demande d'informer la secrétaire Mme Laurence Buchs du nombre de participants : M. Patrick Gapany (14 sièges), Mme Nicole Python (11 sièges). La majorité absolue est donc de 17 voix.

Il précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

(art. 18 al. 4 : les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage).

M. le Syndic précise également que l'assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :



1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021

Il ne sera pas lu, il a pu être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, selon l'art. 13 RELC et sur le site internet de la commune.

2. Comptes 2021

- 2.1 Comptes de fonctionnement
- 2.2 Comptes des investissements
- 2.3 Rapport de la commission financière
- 2.4 Approbation des comptes

3. Investissement terrasse de la Croix-Verte

- 3.1 Rapport de la commission financière
- 3.2 Approbation

4. Investissement parking paroisse (rallonge)

- 4.1 Rapport de la commission financière
- 4.2 Approbation

5. Reconduite de l'organe de révision (2022-2024)

- 5.1 Rapport de la commission financière
- 5.2 Approbation

6. Présentation des modifications des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois "Association Secours Sud fribourgeois"

- 6.1 Approbation

7. Informations

8. Divers

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda et demande de bien vouloir l'approuver en levant la main.

Résultat du vote : Le Tractanda est approuvé à l'unanimité

M. le Syndic propose de passer au point 1 de cette assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2021

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal et sur le site de la commune.



M. le Syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

M. le Syndic considère le document comme adopté.

2. Comptes 2021

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic et les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, procèdent à la présentation des comptes 2021. Les comptes 2021 sont projetés au beamer et mis à disposition dans la salle. La commission financière présentera ensuite son rapport sur la base du rapport de l'organe de révision externe.

0 – Administration

Le compte Administration a en charge CHF 461'386.71 pour des revenus de CHF 124'233.95. Au niveau des traitements du Conseil communal les budgets sont tenus.

Ce compte n'apporte pas de commentaire supplémentaire.

Le compte Administration générale 02 a en charge CHF 394'305.65 pour un revenu de CHF 124'083.95.

Ce compte n'apporte pas de commentaire supplémentaire.

M. Le Syndic passe la parole à **M. Laurent Gremaud** pour les comptes suivants.

1 – Ordre public (Conseiller M. Laurent Gremaud) : en charge CHF 52'069.80 et en revenu de CHF 42'659.50

Compte n°14 – Police du feu

Ce compte a en charge un montant de CHF 36'097.60 et en revenu un montant de CHF 29'441.35. En raison du Covid, il y a eu moins d'exercices et de cours. Un budget supplémentaire avait été alloué pour la nouvelle caserne mais celui-ci a été quelque peu surestimé d'où des dépenses moindres par rapport au budget.

Compte n°15 – Militaire

Ce compte montre des charges et des revenus d'un montant de CHF 6'655.95. Ce compte est équilibré avec le fond de réserve et n'apporte pas de commentaire de la part de **M. Laurent Gremaud**.

Compte n°16 – Protection civile

Ce compte montre des charges d'un montant de CHF 1'665.65 et n'apporte pas de commentaire particulier de la part de **M. Laurent Gremaud**.

Compte n°17 – Protection de la population



Le montant des charges est de CHF 7'650 et un revenu de CHF 6'562.20. Ce compte n'apporte pas de commentaire de la part de **M. Laurent Gremaud**.

M. Le Syndic passe la parole à **M. Lucas Grandjean** pour les comptes suivants non sans lui souhaiter la bienvenue au Conseil communal et le remercier pour son engagement pour la commune.

M. Lucas Grandjean remercie l'assemblée pour la confiance témoignée lors de la votation.

2 – Enseignement et Formation (Conseiller M Lucas Grandjean) : en charge CHF 1'077'619.20 et en revenu CHF 154'150.20

Compte n°20 – Ecole enfantine

Le montant en charge est de CHF 63'292.35 **M. Lucas Grandjean** précise que ce sont des charges liées et que ce compte n'apporte pas de commentaire de sa part.

Compte n°21 – Cycle scolaire obligatoire

Ce compte a en charge CHF 768'590.40 et un revenu de CHF 37'812.40

Le compte 21.310.20 : la différence vient du fait qu'il n'y a pas eu de camp de ski.

Le compte 21.365.30 : en charge CHF 44'324.10 somme inférieure au budget due à l'augmentation du nombre d'enfants. Cette somme est répartie entre Echarlens, Marsens et Sorens.

Les autres comptes étant principalement des charges liées **M. Lucas Grandjean** n'a pas de commentaire à faire.

Compte n° 22 – Ecoles spécialisées

Ce compte a en charge CHF 127'928.55 **M. Lucas Grandjean** précise que ce sont des charges liées et n'apporte pas de commentaire supplémentaire.

Compte n°23 – Formation professionnelle

Ce compte a en charge CHF 15'012.10 **M Lucas Grandjean** précise que ce sont des charges liées.

M Lucas Grandjean passe la parole à **M. Jean-Noël Mauron** pour les comptes suivants :

Compte n°29 – Administration scolaire (Conseiller Jean-Noël Mauron)

Ce compte a en charge CHF 102'795 contre un revenu de CHF 116'337.80.

Le compte 29.301.00 : Différence de CHF 7'116.05 est à signaler en raison des heures de nettoyage en augmentation.

Le compte n°29.314.00 : Différence de CHF 4'715.35 en raison de 2 inondations avec séchage de la cave, curage des drainages du bâtiment (10 balles de tennis ainsi que plusieurs bouteilles de PET ont été retrouvées), curage des conduits WC (rouleaux entiers de papier toilette retrouvés).

Un remboursement par l'ECAB d'un montant de CHF 3'789.90 a été effectué et placé sur le compte 29.435.00.

M. Jean-Noël Mauron passe la parole à **M. François Robadey** pour les comptes suivants :



3 – Culte, culture et Loisirs (Conseiller François Robadey)

Compte n°30 – Culture

Ce compte avait un budget 2021 de CHF 58'529.10 mais le compte dispose de CHF 47'726.35
A cause de la Covid, de nombreux spectacles ont été annulés à la salle CO2 !

Compte n°33 – Parcs publics, chemins pédestres

Ce compte a un budget de CHF 4'104.- mais le compte dispose de CHF 5'226.50

33.301.00 Engagement d'une personne pour l'entretien.

33.390.00 A cause des intempéries, il y a eu plus d'entretien sur les chemins pédestres.

Compte n°34 – Sport, Piscine, centre sportif

Budget 2021 CHF 19'618.50 Compte CHF 26'380.55

34.365.00 A cause de la Covid, le FC a sollicité une aide complémentaire.

Compte n°35 – Autres loisirs

Le budget de CHF 2'400.-, au compte CHF 1'380.-

Ce compte n'apporte pas de commentaire supplémentaire de la part de **M. François Robadey**.

Pour le chapitre 4 et 5, **Mme Emilie Amey** présente les comptes :

4 – Santé (Conseillère Mme Emilie Amey) :

Compte n°40 – Hôpitaux

Ce compte a en charge CHF 6'555.30 – cela n'apporte pas de commentaire, il s'agit des charges liées.

Compte n°41 – Homes Médicalisés

Ce compte a en charge CHF 146'784.-

Le compte 41.352.20 : pas de charge en 2021. L'association 4 EMS a été dissoute en 2021 – les communes concernées recevront une ristourne en 2022 (issue du pot commun). Le montant total de CHF 42'252.- sera redistribué selon une clé de répartition.

Compte n°44 – Soins Ambulatoires

Ce compte a en charge CHF 126'341.60 – cela n'apporte pas de commentaire ; ce sont des charges liées.

Compte n°46 – Service médical des écoles

Ce compte a en charge CHF 3'465.50.

Compte n°47 – Contrôle des denrées alimentaires

Ce compte a en charge CHF 88.10. Pas de commentaire particulier.

5 – Affaires sociales

Compte n°54 – Protection de la jeunesse

Ce compte a en charge CHF 16'924.85.

Compte 54.365.00 : en charge CHF 13'464.80, le dépassement de CHF 5'000.- est dû à l'augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent les crèches et par conséquent de l'augmentation des subventions versées aux parents par la commune.



Compte n°55 – Invalidité

Ce compte a en charge CHF 224'930.80.

Compte 55.351.00 : Concerne la participation aux institutions pour les personnes handicapées/ou inadaptées. Le dépassement de plus de CHF 7'000.- est en lien avec le nombre de personnes en situations d'invalidité ou de handicap. Ce sont des charges liées.

Compte n°57 – Homes

Ce compte a en charge CHF 50'748. Il est rappelé que depuis 2018, il s'agit d'un pot commun réunissant les communes du district ; les coûts sont établis selon une clé de répartition.

Compte n°58 – Aide Sociale

Ce compte a en charge CHF 164'732.10.

Compte 58.318.00 : Il s'agit de la commission Senior – CHF 228.80 = dépenses liées à la journée du 4 septembre 2021.

Compte 58.436.10 : remboursement des heures de la secrétaire par le Service des curatelles.

Mme Emilie Amey passe la parole à **M. Jean-Noël Mauron** pour les comptes suivants :

6 – Transport et communications (Conseiller Jean-Noël Mauron) en charge CHF 200'696.05 et en revenu CHF 10'540.90.

Compte n°61 – Routes cantonales

Ce compte a en charge CHF 979.60 et n'apporte pas de commentaire de la part de **M. Jean-Noël Mauron**.

Compte n° 62 – Routes communales, génie civil

Ce compte a en charge CHF 133'790.30 pour un revenu de CHF 10'336.60.

Le compte 62.314.00 : Différence de CHF 32'276.95 en raison de la rénovation de la couche de revêtement des deux arrêts de bus en Ranto lors de la rénovation de la route cantonale vers Corbières avec le passage de la conduite d'eau sous la route cantonale. Entretien suite aux inondations de ce printemps dans le quartier de Bocherens et en Fontanaux (Rio Bain).

Compte 64 – Infrastructure ferroviaire

Le compte a en charge CHF 5'973.-

Le compte Infrastructure ferroviaire est une charge liée n'apportant pas de commentaire particulier.

Compte 65 – Trafic régional

Le compte a en charge CHF 59'953.15 et un revenu de CHF 204.30.

Le compte trafic régional est une charge liée et n'apporte pas de commentaire particulier.

M. Jean-Noël Mauron passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour les comptes suivants :

7 – Protection et aménagement de l'environnement (Conseiller Pascal Mauron)

Compte 70 – Approvisionnement en eau en charge CHF 217'608.39 et en revenu CHF 148'223.50



Le compte no 70.312.00 : **M. Pascal Mauron** explique que dans ce compte, il y a l'achat d'eau à l'AMER qui péjore toujours ces chiffres ainsi que les pertes d'eau qui ne sont pas séparées des comptes et ce qui représente une grande partie de la différence (19'000 m3 soit environ CHF 32'000.- de perte d'eau).

Le compte n° 70.313.00 : **M. Pascal Mauron** explique que la différence est due en raison de l'échange de compteurs / matériel CHF 6'362.45 pour CHF 2430.- de budget. Nous avons rattrapé une partie du retard dans l'échange des compteurs

Compte n° 70.314.10 : Canalisation / entretien CHF 35'858.90 pour CHF 32'000.- de budget.

Une part vient du remplacement de la conduite qui passe dessous la route cantonale qui monte du pont de Corbières. Nous avons profité des travaux entrepris pour son remplacement.

Compte n° 70.318.01 : Honoraires et prestations de service CHF 4'010.-

Ce sont des frais d'avocats liés à la dissolution de l'AMER.

M. le Syndic reprend la parole pour expliquer qu'il y avait un litige avec Marsens concernant la dissolution de l'AMER mais que celui-ci est en train de se résoudre puisqu'un terrain d'entente avec la commune de Marsens a été trouvé. L'avantage de cette dissolution sera qu'au lieu de payer l'eau CHF 1.70/m3 l'eau sera facturée CHF 0.50/m3 ce qui permettra de créer une réserve sur le compte de l'eau. **M. le Syndic** précise qu'il n'y aura pas de diminution des coûts pour le contribuable mais la différence des coûts permettra de faire plus de réserves.

Compte 71 - Protection des eaux en charge CHF 549'724.70 pour un budget de CHF 549'724.70 (compte équilibré)

Le compte n° 71.314.00 : Frais d'entretien des installations 29'117.35 pour CHF 25'000.- de budget

Il y a eu passablement de curage l'été dernier suite aux gros orages qui se sont passés.

M. Pascal Mauron passe la parole à **M. François Robadey** pour les comptes suivants :

Compte n° 72 – Ordures ménagères

Ce compte a en charge CHF 90'509.55 pour des revenus de CHF 90'509.55 (compte équilibré). Un montant de CHF 8'191.50 a été attribué à la réserve.

Compte n° 74 – Cimetière

Ce compte a en charge CHF 4'113.76 contre un revenu de CHF 3'888.10

M. François Robadey passe la parole à **M. Pascal Mauron** pour le compte suivant :

Compte n°75 – Correction des eaux, endiguements

Ce compte a en charge CHF 3'595.40 et en revenu CHF 3'154.95.

Il s'agit des déchets qui ont été amenés chez Etter par la corporation et qui ont été refacturés à l'association de la Sionge comptabilisé au compte 75.436.00.

M. Pascal Mauron redonne la parole à **M. François Robadey**.

Compte n° 78 – Protection de la nature

Ce compte a en charge CHF 5'057.20 pour un revenu de CHF 497.15.

Le compte n°78.390.10 a une différence de CHF 986.- due à une ventilation d'écriture concernant les travaux de notre employé suite aux intempéries.



M. François Robadey passe la parole à **M. Jean-Noël Mauron** pour le compte suivant :

8 – Economie

Compte n° 80 – Agriculture

Ce compte a des charges de CHF 950.- et n'appelle pas de commentaire de la part du conseiller.

M. Jean-Noël Mauron passe la parole à **M. Pascal Mauron**.

Compte n° 81 – Forêts

Ce compte a des charges de CHF 7'212.45 et un revenu de CHF 1'000.-

Le compte n° 81.352.00 : prestation forestière en charge CHF 6'796.25 pour CHF 4'000.- de budget

Cette augmentation est due au grand nombre de frênes atteints de la Chalarose, maladie qui oblige souvent l'abattage de l'arbre malade et la commune en a eu plusieurs à abattre.

M. Pascal Mauron passe la parole à **M. François Robadey**.

Compte n° 83 – Tourisme

Ce compte a des charges de CHF 9'740.25 pour un budget estimé à CHF 9'597.-

Ce compte n'apporte pas de commentaire particulier de la part de **M. François Robadey**.

M. François Robadey passe la parole à **M. Laurent Gremaud** pour les comptes suivants :

9 – Finances et impôts (conseiller Laurent Gremaud) en charge CHF 591'118.23 pour un revenu de CHF 2'996'262.62

Compte n° 90 – Impôts

Ce compte a en charge un montant de CHF 17'044.16 et un revenu d'un montant de CHF 2'634'779.85.

Compte n° 90.319.10 : perte sur débiteur :

Nous constatons une diminution des pertes sur débiteur qui sont cette année de CHF 674.31.

Compte n° 90.321.00 : intérêts rémunérateurs :

Nous constatons une augmentation des intérêts rémunérateurs d'environ CHF 6'000.- par rapport à 2020. Cet intérêt provient des personnes ayant payé trop d'acompte en 2020 parmi lesquelles des personnes qui ont fait des rénovations sur leurs immeubles et ont, de ce fait, trop payé d'acompte.

Compte n° 90.400.00 : impôts sur le revenu des personnes physiques : en revenu CHF 1'762'249,35

Nous avons une augmentation d'environ CHF 90'000.- par rapport au budget. Cette différence vient des redressements fiscaux des années antérieures.

(Redressements fiscaux des années 2011-2019 = +CHF 26'231.- / décomptes 2018 - 2019 = +CHF 71'603.- / décomptes 2020 = +CHF 13'414.-).

Compte n° 90.400.10 : impôts sur la fortune des personnes physiques : en revenu CHF 153'011,40.

L'augmentation d'environ CHF 40'000.- vient aussi principalement des redressements fiscaux des années précédentes (2011-2020).

Compte n° 90.400.30 : impôts prestation et bénéfice en capital : en revenu CHF 87'653,30.

La différence d'environ CHF 60'000.- par rapport au budget vient principalement du nombre de personnes qui partent à la retraite en touchant leur capital. Ce montant n'est pas prévisible car certains retraités prennent la rente et d'autres le capital ce qui nous fait d'énormes différences en matière d'impôt.



Compte n° 90.402.00 : contribution immobilière : en revenu CHF 170'007,75.

La différence par rapport au budget vient des nouveaux logements.

Compte n° 90.403.00 : impôts gains immobiliers et plus-values : en revenu CHF 168'612,60.

L'énorme différence par rapport au budget vient de la vente de maisons ainsi que la vente d'un nombre conséquent d'appartements durant l'année 2021.

Compte n° 90.404.00 : mutations immobilières : en revenu CHF 155'554,75.

Comme pour les impôts sur les gains immobiliers, l'énorme différence par rapport au budget vient de la vente de maisons et de nombreux appartements durant l'année 2021.

Ces 2 résultats exceptionnels seront difficiles à obtenir dans les années à venir.

Les autres comptes n'apportant pas de commentaire de la part de **M. Laurent Gremaud**, il passe la parole à **M. Jean-Noël Mauron** pour les comptes suivants.

Compte n°942, Immeubles Patrimoine Financier

Ce compte a en charge CHF 7'594,80.- pour un revenu de CHF 43'479.20.

Ce compte n'apporte pas de commentaire.

Compte n°943, Immeuble « La Croix Verte » Echarlens en charge CHF 47'904,75 pour un revenu de CHF 89'922,10.

Comptes 943.314.00 Entretien de l'immeuble et 943.315.00 Entretien mobilier & installations techniques ont une différence CHF 10'072,50 en raison de diverses réparations : le toit et des murs du 1er et 2ème étage suite aux intempéries (ECAB), réparations de la porte vitrée du bar, de la porte des handicapés et changement du système de froid des frigos de la cuisine du comptoir ainsi que des congélateurs.

Comptes 943.423.10 Produit de la location du restaurant : la différence de CHF 19'509,60 est due à la suppression des locations (5 mois) durant les mois COVID.

M. Jean-Noël Mauron passe la parole à **M. Laurent Gremaud** pour les comptes suivants.

Compte n° 99, Postes non-ventilables : en charge CHF 516'326.45 et en revenu CHF 69'124.45.

Le compte n° 99.332.00 : amortissement obligatoire et extraordinaire : en charge CHF 116'236.10.

Ce sont les amortissements concernant les investissements pour lesquels un prélèvement à la réserve a été comptabilisé comme pour les routes, La Croix-Verte et le Stand de tir etc, ainsi que les amortissements concernant des investissements avec un seuil inférieur de CHF 30'000.- qui doivent être sortis du bilan lors de l'introduction du nouveau plan MCH2, d'où la différence par rapport au budget.

Le compte n° 99.332.00 : amortissements libres : en charge CHF 100'890.35.

Ce sont les amortissements usuels qui se font d'année en année.

Le compte n° 99.351.00 : provision de la caisse de pension de l'état : en charge CHF 39'200.-

L'année passée, nous n'avions pas assez provisionné pour la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat.

Le compte n° 99.382.01 : fond de rénovation des routes : en charge CHF 30'000.-

Nous avons décidé de mettre un montant de CHF 30'000.- pour la rénovation des routes. Ce montant pourra être employé pour la mise en place de lampadaires sur le parking de la paroisse si l'investissement est accepté ou le cas échéant servira aux investissements des routes.



Le compte n° 99.382.10 : réserve de la Croix-verte : en charge CHF 230'000.-

Nous avons décidé de mettre un montant de CHF 230'000.- qui servira principalement à la réfection du toit du restaurant ainsi qu'à un investissement qui vous sera présenté après les comptes.

M. Laurent Gremaud résume les comptes. Il constate que cette année, malgré la COVID, la commune a un bénéfice de CHF 13'800.- Des réserves ont pu être faites en raison des montants plus élevés des gains et mutations immobilières, des impôts ainsi que les gains en capitaux. Ces montants représentent une plus-value d'environ CHF 350'000.- par rapport au budget.

M. Laurent Gremaud signale à l'assemblée qu'il faut bien se rendre compte que les impôts sur l'immobilier vont baisser par rapport à cette année, ceux-ci étant exceptionnels. En effet, les appartements des immeubles à la route des Chesaux sont tous vendus ou loués. Il devrait encore y avoir la parcelle Comba-Baron, mais la date du démarrage du projet n'est pas connue.

C'est pourquoi la commune devra continuer à rester raisonnable dans ses dépenses et investissements. La plus-value actuelle va permettre de financer le toit du restaurant ainsi qu'une partie des routes que nous sommes en train de rénover et d'autres petits travaux.

M. Laurent Gremaud demande à l'assemblée s'il y a des questions. Aucune question de la part de l'assemblée alors **M. Gremaud** passe la parole à **M. M. Le Syndic** pour les comptes d'investissements.

2.2 Comptes d'investissements

Décomptes des investissements terminés à fin 2021 :

Compte 15.503.00 - Stand de tir

Décompte final

| | |
|--|-----------------------------|
| Budget voté en assemblée le 09.12.2020 | CHF 82'800.00 |
| Total des dépenses | <u>CHF -84'196.45</u> |
| Dépassement du crédit | <u>CHF -1 396.45</u> |

Compte 15.633.00 - Participation des communes et Société de tir

| | |
|--|----------------------------|
| Budget voté en assemblée le 09.12.2020 | CHF 55'325.00 |
| Total des versements | <u>CHF -53'092.10</u> |
| Participation non reçue | <u>CHF 2'232.90</u> |

Compte 62.501.52 - Trottoir et arrêt de bus « Route de Corbières » - Crédit d'étude

Décompte final

| | |
|--|----------------------|
| Budget voté en assemblée le 11.12.2019 | CHF 12'000.00 |
| Total des dépenses | <u>CHF -8'911.95</u> |



Crédit non utilisé

CHF 3'088.05

Compte 62.501.54 - Route Joux d'Everdes – Crédit d'étude

Décompte final

Budget voté en assemblée le 09.12.2020 CHF 14'000.00

Total des dépenses CHF -1'631.00

Crédit non utilisé CHF **12'369.00**

Compte 62.501.55 – Route de Praz Barzin – Crédit d'étude

Décompte final

Budget voté en assemblée le 09.12.2020 CHF 10'000.00

Total des dépenses CHF -1'631.15

Crédit non utilisé CHF **8'368.85**

Compte 70.501.17 – Surpresseur Champotey

Décompte final

Budget voté en assemblée le 14.12.2016 CHF 240'000.00

Total des dépenses CHF -248'209.35

Dépassement du crédit CHF **-8'209.35**

Subventions cantonales – Surpresseur Champotey CHF **102'041.40**

Compte 70.501.45 – Numérisation du réseau d'eau

Décompte final

Budget voté en assemblée le 13.12.2017 CHF 20'000.00

Total des dépenses CHF -11'719.00

Crédit non utilisé CHF **8'281.00**



Compte 70.501.08 – Remplacement du collecteur existant Rio Blanc

Décompte final

| | |
|--|-----------------------------|
| Budget voté en assemblée le 12.12.2018 | CHF 30'000.00 |
| Total des dépenses | <u>CHF -18'936.65</u> |
| Crédit non utilisé | <u>CHF 11'063.35</u> |

Compte 70.501.09 – Remplacement du collecteur existant Fontanoux

Décompte final

| | |
|--|-----------------------------|
| Budget voté en assemblée le 12.12.2018 | CHF 30'000.00 |
| Total des dépenses | <u>CHF -5'019.30</u> |
| Crédit non utilisé | <u>CHF 24'980.70</u> |

Compte 71.501.19 – Reconstruction partielle du collecteur « Route du Moulin »

Décompte final

| | |
|--|--------------------------|
| Budget voté en assemblée le 11.12.2019 | CHF 8'000.00 |
| Total des dépenses | <u>CHF -7'057.90</u> |
| Crédit non utilisé | <u>CHF 942.10</u> |

Compte 72.506.09 – Benne à papier et mise en place

Décompte final

| | |
|--|----------------------------|
| Budget voté en assemblée le 12.12.2018 | CHF 15'000.00 |
| Total des dépenses | <u>CHF 0.00</u> |
| Crédit non utilisé | <u>CH 15'000.00</u> |



Compte 78.501.02 – Ancienne décharge – investigation technique

Décompte final

| | | |
|--|------------|-------------------------|
| Budget voté en assemblée le 11.12.2014 | CHF | 25'000.00 |
| Total des dépenses | CHF | <u>-11'771.45</u> |
| Crédit non utilisé | CHF | <u>13'228.55</u> |

Compte 79.501.13 – Révision du PAL rallonge

Décompte final

| | | |
|--|------------|--------------------|
| Budget voté en assemblée le 11.12.2019 | CHF | 20'000.00 |
| Total des dépenses | CHF | <u>-20'000.00</u> |
| Crédit non utilisé | CHF | <u>0.00</u> |

Compte 79.501.15 – Révision du PAL

Décompte final

| | | |
|--|------------|--------------------|
| Budget voté en assemblée le 19.12.2013 | CHF | 62'000.00 |
| Total des dépenses | CHF | <u>-62'000.00</u> |
| Crédit non utilisé | CHF | <u>0.00</u> |

Compte 72.501.16 – Révision du PAL suite

Décompte final

| | | |
|--|------------|------------------------|
| Budget voté en assemblée le 13.12.2017 | CHF | 30'000.00 |
| Total des dépenses | CHF | <u>-32'183.40</u> |
| Dépassement du crédit | CHF | <u>-2183.40</u> |

Compte 943.506.02 – Adoucisseur d'eau Croix-Verte

Décompte final

| | | |
|--|-----|------------------|
| Budget voté en assemblée le 11.12.2019 | CHF | 10'000.00 |
| Total des dépenses | CHF | <u>-4'612.70</u> |



M. Le Syndic précise que tous ces investissements doivent être bouclés conformément au nouveau plan comptable MCH2 et toutes les dépenses investies depuis 2022 de moins de CHF 30'000.- seront dans les comptes de fonctionnement et plus dans les investissements.

Concernant les investissements en cours :

- Routes communales, génie civil : parking de la paroisse, routes AF, Réfection marquage et signalisation, Réfection de la route sur les Fourches, Route des Chesaux phase 1, véhicules et équipement pour l'édilité.
- Approvisionnement en eau : Déplacement adduction d'eau Montmelley, PIEP et règlement communal, Taxes de raccordements
- Protection des eaux : construction du collecteur EU Le Saugy (travaux terminés mais pas finalisés au niveau des montants), Epuration Le Lignal et les Trois Moulins, Réfection conduite d'épuration Montmelley.
- Aménagement du territoire : Révision du PAL rallonge.

M. Le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il passe la parole à **M. Laurent Gremaud** pour le bilan.

Bilan

Le bilan n'apportant pas de commentaire particulier de la part de **M. Laurent Gremaud** et aucune question n'étant posée, M. Gremaud passe aux engagements hors bilan.

Les engagements hors bilan se montent à CHF 1'736'810.- il s'agit de la part de la commune d'Echarlens pour les associations intercommunales.



COMMUNE D'ECHARLENS

Engagement hors bilan 2021

AIS Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin Sionge

| | | |
|---|-----|------------|
| Part de la commune à l'endettement de l'Association | CHF | 588 812,00 |
|---|-----|------------|

Cycle d'orientation de la Gruyère - Bulle

| | | |
|------------------------------------|-----|--------------|
| Part de la commune à l'endettement | CHF | 1 151 637,00 |
|------------------------------------|-----|--------------|

Association de communes de la Gruyère pour l'exploitation d'Humilimont

| | | |
|------------------------------------|-----|-----------|
| Part de la commune à l'endettement | CHF | 39 880,00 |
|------------------------------------|-----|-----------|

Association Régionale la Gruyère

| | | |
|------------------------------------|-----|------------|
| Part de la commune à l'endettement | CHF | -43 518,33 |
|------------------------------------|-----|------------|

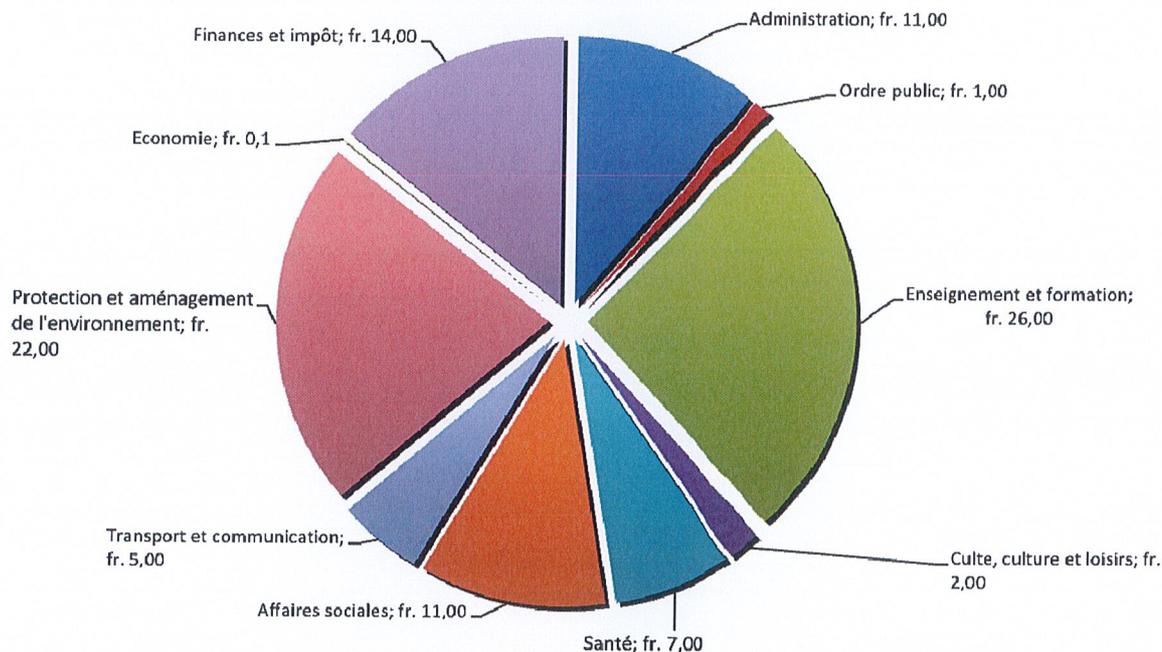
Total

| |
|--------------|
| 1 736 810,67 |
|--------------|



Graphique des dépenses

Le graphique présentant la répartition des charges par secteur :



- les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charge ;
- les 3 postes de charges principaux sont l'enseignement et la formation, puis la protection et l'aménagement de l'environnement et les affaires sociales..

Mis à part de minimes différences, la répartition des charges est, à quelques détails près, identique à celle des comptes 2020. Environ $\frac{1}{4}$ du budget communal est consacré à l'enseignement et à la formation.

Avant de passer la parole à M. Pierre-André Chevalley représentant la commission financière, M. Le Syndic profite de remercier très sincèrement les membres de la commission financière avec qui les relations sont toujours excellentes : M. Vincent Ducrot (Président), Pierre-André Chevalley, Mmes Catherine Firuz, Christiane Oberson et Nathalie Mauron.

2.3 Rapport de la commission financière

La commission financière débute son rapport en mentionnant que les comptes 2021 ont été examinés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl ; celle-ci a remis son rapport le 25 avril 2022. La commission financière a examiné les documents et les comptes 2021, une séance avec le Conseil Communal a eu lieu le 11 avril 2022.

Dès lors, la Commission a obtenu tous les renseignements qu'elle avait demandés. La société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales.

Les comptes 2021 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 13'801.48 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 105'919.65. Une extrême rigueur dans les dépenses ainsi que les rentrées fiscales extraordinaires ont permis d'atteindre l'équilibre des comptes et même de procéder à des amortissements



supplémentaires. Des attributions aux réserves et fonds de rénovations de CHF 260'000.- ont pu être faites.

Le compte « eau » présente un déficit de CHF 69'384.89. Ce point a été soulevé lors de la présentation des comptes 2018/2019 et 2020. La dissolution de l'AMER est en cours et permettra de régler ce problème.

Le compte de l'épuration atteint les 100% conformément à la loi. Celui du compte « déchets » s'élève pour cet exercice à 100%.

Les investissements 2021 s'élèvent à CHF 697'655.90 par rapport au budget de CHF 1'460'044.65 (inclus reports). Des subventions de CHF 138'179.85.- ont pu être comptabilisées.

La commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière communale pour leur travail et pour le climat de confiance qui a prévalu. Elle propose à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal pour les comptes 2021.

M. le Syndic reprend la parole et propose d'approuver les comptes 2021.

2.4 Approbation des comptes

M. le Syndic propose de passer au vote des comptes 2021 et précise que selon l'article 18 de la Loi sur les communes, les sept membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

M. le Syndic invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2021 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

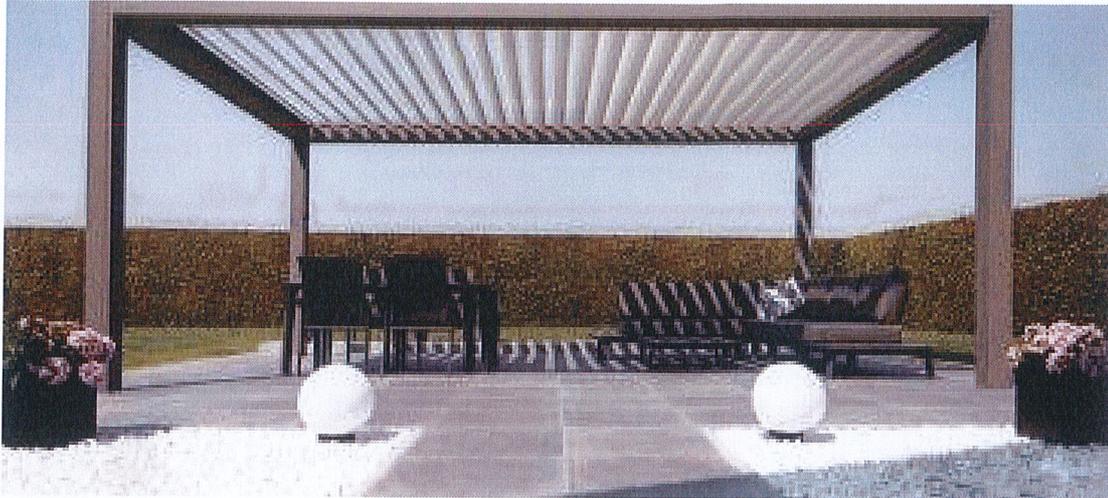
Résultat du vote : **Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.**

M. le Syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à notre boursière communale, Mme Daniella Pasquier, ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail toujours très précis.



3. Investissement : terrasse de la Croix verte (montant de CHF 64'000.-)

M. Le Syndic donne la parole à **M. Jean-Noël Mauron** qui présente le projet après discussion avec M. Gloanec de couvrir la terrasse avec une Pergola en métal avec lames inclinables et store coupe-vent selon exemple ci-dessous :



Après réception de différentes offres, le choix pour l'exécution des travaux s'est porté sur la Scellerie du Bourgo à Bulle en cas d'acceptation de l'investissement par l'assemblée.

Le financement est prévu comme suit : Le projet est auto-financé par l'augmentation de loyer avec un investissement sur 20 ans.

Une augmentation du loyer de CHF 300.-/mois est prévue.

Concernant les dimensions de la Pergola, une précision est demandée. **M. M. Le Syndic** répond que ses dimensions correspondent aux dimensions de la terrasse actuelle.

M. M. Le Syndic passe la parole à la commission financière.

3.1 Rapport de la commission financière :

La commission financière déclare être favorable à cet investissement.

M. Le Syndic remercie la commission.

3.2 Approbation :

M. Le Syndic propose de passer au vote.

Résultat du vote : L'investissement est approuvé à l'unanimité.

4. Investissement du parking de la paroisse (montant de CHF 17'500.-)

M. M. Le Syndic précise que le parking est terminé et accessible à la population. Pour cet objet, la commune a investi CHF 180'000.- **M. Le Syndic** précise que dans le projet initial aucun luminaire n'était prévu. Or



pendant les travaux du parking, des tuyaux ont été tirés de façon à pouvoir en installer. Ces lampadaires auraient une minuterie afin de ne pas léser le voisinage. Cet investissement représente CHF 17'500.-

M. M. Le Syndic passe la parole à la commission financière.

4.1 Rapport de la commission financière :

La commission financière déclare être favorable à cet investissement.

4.2 Approbation :

M. Le Syndic demande si il y a des remarques concernant cet investissement.

Mme Marie-Thérèse Ruffieux se pose la question du sens de mettre un éclairage public sur le parking pour l'économie d'énergie et pour diminuer la pollution lumineuse.

M. Le Syndic répond qu'effectivement la question s'est bien posée et qu'au vu de la position du parking où aucun éclairage n'existe, et pour de l'utilisation prévue (messes, pour le terrain de foot et également pour l'école) un éclairage serait bien vu.

M. Daniel Matthey demande s'il est prévu des bornes pour la recharge des véhicules électriques.

M. Le Syndic répond que des tubes ont été tirés en prévision de mettre 2 bornes de recharges mais pour l'instant pas celles-ci ne sont pas prévues.

M. Le Syndic propose de passer au vote à main levée.

Résultat du vote : Avis contraires 2 et pas d'abstention, cet investissement est accepté à la majorité.

M. Jérôme Pugin constate que le parking est une belle réalisation et demande, concernant la place en gravier, s'il y a aura une place de jeu. **M. Le Syndic** répond que la paroisse a prévu une place pour les apéritifs lors de fêtes et que des bancs seront installés ultérieurement ainsi que des toiles.

M. Pugin demande au niveau de la circulation ce qui est prévu. Concernant le sens unique, la maison de Nelly Droux pose un problème, l'accès au parking par la Route des Chesaux sera favorisé plutôt que l'école.

5. Reconduite de l'organe de révision (2022-2024)

M. M. Le Syndic passe la parole à **M. Laurent Gremaud**.

M. Laurent Gremaud stipule qu'en vertu des articles 98 et 124 de la loi sur les communes, les comptes des communes sont contrôlés par un organe de révision externe, indépendant du Conseil communal.

L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

La Fiduciaire Cuennet a révisé les comptes communaux des exercices 2019 à 2021, à notre entière satisfaction. Son mandat peut légalement être reconduit après trois ans de loyaux services.

L'organe de révision est désigné par l'assemblée communale, sur la base d'une proposition de la commission financière.

La commission financière est favorable à la reconduction du contrat de la Fiduciaire Cuennet à Bulle pour contrôler les comptes de 2022 à 2024.



M. Laurent Gremaud demande de bien vouloir approuver la reconduite de l'organe de révision en votant à main levée.

Résultat du vote : La reconduite de l'organe de révision est approuvée à l'unanimité.

6. Approbation de la modification des statuts de l'Association des ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois

Le principal problème des corps de sapeur-pompier actuels est le prix des équipements ainsi que la partie administrative qui prend énormément de temps et d'énergie. Pour y remédier, le canton a décidé dans un premier temps de regrouper les petits corps de sapeur-pompier en corps plus grands avec des casernes et des points de départ définis. Dans un deuxième temps, l'achat de matériel lourd, tel que les tonnes-pompes par exemple, se fera par l'ECAB. Le matériel léger, tel que l'équipement de base du sapeur, sera lui à la charge des communes. Les corps seront regroupés sous un bataillon qui s'occupera de la partie administrative. Le but étant aussi d'être plus efficace pour que les corps se concentrent principalement sur la partie opérationnelle avec du matériel adéquat.

Les corps de Marsens-Echarlens, Sorens, Pont-en-Ogoz ainsi que Le Châtelard avaient déjà été regroupés sous le nom de CSPI rive gauche avec une caserne prévue au bas de Sorens.

L'année prochaine, les corps seront réunis sous un bataillon qui regroupera les communes du sud fribourg : c'est-à-dire les communes des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse. Le changement organisationnel se fera dans la durée et non pas du jour au lendemain.

Le changement de statuts sous la nomination « secours sud fribourgeois » a pour but d'organiser le service des ambulances ainsi que la défense incendie. Pour la défense incendie, les statuts règlent l'organisation/l'attribution de l'assemblée des délégués, du comité de direction, de l'administrateur et de la commission financière. Les statuts règlent aussi l'organisation du bataillon en terme de mission des sapeurs-pompiers, de recrutement, de taxes d'exemptions, etc. Les nouveaux statuts qui font 11 pages ne vous seront pas lus ceux-ci ayant été mis à disposition au bureau communal.

Le Conseil communal approuve cette modification des statuts

Question de Jacques Pugin : « La Centrale des ambulances restera-t-elle à Vaulruz ? »

Réponse de M. Laurent Gremaud : « Oui la centrale dessert déjà les 3 districts. »

Jacques Pugin:« Au niveau financier est-ce que cela change quelque-chose ? »

M. M. Le Syndic répond qu'à ce jour, les taxes attribuées ne sont pas connues et normalement elles ne devraient pas être plus élevées.

M. Laurent Gremaud précise que le but est de réduire le nombre de sapeur-pompier et que toutes les communes aient le même règlement avec les mêmes taxes non-pompier. Le budget est fait en commun avec une répartition selon le nombre d'habitants des communes.

Au niveau du service à la population, ces modifications ne vont rien changer, la caserne sera à Sorens, financée par les communes et l'ECAB louera la caserne après.

6.1 Approbation

M. Laurent Gremaud demande de voter à main levée.

Résultat du vote : Avis contraire 0, Abstention 3, la modification des statuts est acceptée à la majorité.



7. Informations

M. Le Syndic tient tout d'abord à donner des informations concernant l'administration communale. Suite à la démission de Gabrielle Mathez, les conseillers communaux ont décidé de restructurer l'administration en engageant deux personnes pour gérer le bureau communal.

Après plusieurs auditions, **M. Le Syndic** a le plaisir de présenter les deux nouvelles collaboratrices. **Laurence Buchs** domiciliée à la Roche, responsable des tâches de secrétariat et suivi du conseil communal. **Mireille Romanens**, domiciliée à Echarlens, responsable des dossiers de constructions et du contrôle des habitants.

M. Le Syndic souhaite la bienvenue à chacune.

M. Le Syndic précise que suite à ces engagements, les horaires d'ouverture du guichet seront modifiés, les informations quant à ces nouveaux horaires suivront. **M. Le Syndic** tient également à s'excuser auprès de la population pour les différents manquements survenus ces derniers mois en raison des turbulences de l'administration.

Concernant le parking de la paroisse, **M. Le Syndic** fait remarquer que le projet a mis plus de 10 ans à être réalisé et il remercie la paroisse et son Conseil de son engagement sans faille pour la réalisation du projet. L'ouvrage est désormais ouvert et libre d'accès à la population. Cependant **M. Le Syndic** tient à préciser que le parking n'est pas un substitut au manque de places privées. Cet ouvrage permettra aux personnes désireuses d'emprunter les différents sentiers, soutenir les matchs de foot, participer aux messes etc... de se parquer en toute sécurité et sans gêner les accès des différentes habitations du village. Un règlement est en voie d'élaboration et des informations pratiques seront transmises ultérieurement.

M. Le Syndic précise que dès la rentrée 2022-2023, les places de parcs devant l'école seront supprimées. Les enseignants devront se garer sur le nouveau parking.

8. Divers

Avant d'entamer ce point, **M. le Syndic** rappelle que c'est avec plaisir que nous recevons les remarques et propositions émanant des citoyens de notre commune. Pour ce faire, il suffit de contacter l'administration communale ou le Conseil communal durant les heures d'ouverture.

La parole est donnée à l'assemblée pour les divers.

M. Maurice Ruffieux prend la parole : « Concernant la Route du village, le revêtement vieillit. Elle a le même âge que la route AF : une quarantaine d'année. Elle engendre un bruit pas possible et je demande qu'on fasse un test sur le bruit et un comptage de véhicules qui passent et que des contrôles de police soient effectués. J'aimerais qu'on étudie le 30 km/heure pour tout le village. »

M. M. Le Syndic : « Effectivement, il y a beaucoup de circulation dans le village, les gens qui veulent passer sur la route cantonale passent par cette route. »

M. Maurice Ruffieux reprend la parole : « Le revêtement, quand vous êtes sur le trottoir et quand il pleut, vous prenez des douches, jusqu' à la hauteur de la ceinture... »

M. M. Le Syndic : « On prend note et on va faire une étude par rapport à ça. »

M. André Matthey : « Au Clos de la Cure, dans le sens direction de l'église, c'est un sens unique il n'y a pas un jour où il n'y a pas un véhicule qui descend au risque de cogner dans le virage en bas, voire pire, de shooter un gosse qui arriverait à vélo dans l'autre sens. J'ai même vu la police descendre. C'est vous dire s'il y



a un sérieux problème et je pense que ce serait simple de le résoudre en faisant un marquage d'une flèche dans le sens de la montée sur le sol pour rendre les gens attentifs. »

M. Jean-Noël Mauron précise qu'il a rendez-vous avec la maison Signal pour les panneaux et ensuite pour les marquages au sol.

Mme Catherine Firuz prend la parole : « Question : chez nous à Bocherens, ça fait plus de 20 ans que j'y habite, j'ai testé plusieurs GPS et tous indiquent de rentrer dans le sens interdit alors je ne sais pas où ça pêche. C'est extrêmement bizarre, si des gens d'ailleurs viennent dans le quartier et qu'ils n'y connaissent rien, à tous les coups ils vont dans le sens interdit. »

M. Le Syndic : « Les communes ne peuvent pas intervenir au niveau des GPS parce que c'est du domaine privé. On va se renseigner auprès de la maison Signal. »

M. Olivier Gapany prend la parole : « Lors de la dernière assemblée communale j'étais déjà intervenu concernant le projet Goya Onda pour demander ce qu'il en était vraiment entre ceux qui font ce projet et s'ils vous ont concertés ou vous les contactez pour en savoir plus au niveau du trafic et du parking sauvage. Avez-vous eu des contacts ? »

M. Le Syndic : « On a eu une réunion avec eux au mois de septembre ou octobre 2021, ils nous ont présentés leur projet et nous les avons sensibilisés par rapport au trafic que cela allait engendrer pour Echarlens. C'est clair que leur projet sera accessible uniquement en transport public. Maintenant c'est vrai que la personne qui vient de Genève en voiture et qui veut voir où c'est avant, elle se rendra compte qu'elle ne peut pas aller sur place mais elle passera par Morlon ou Echarlens pour y accéder. Eux ont dit qu'ils sont sensibles à ce point-là et que des solutions seront trouvées mais on n'en sait pas plus. On a fait une intervention par rapport au plan directeur régional et cantonal (remarques). Vue la zone de Morlon, les seuls qui pourraient bloquer le projet sont le SEN et le SMO ; mais le projet remplit les conditions pour la zone touristique. Echarlens va en subir les conséquences mais on ne peut rien faire »

M. Jacques Pugin prend la parole : « Problématique de la circulation en bas du village. J'aimerais avancer le problème de la sortie de la route de Montmelley sur la route du village extrêmement dangereuse. Les véhicules sont parkés tout de suite au bord de la route du village et masquent grandement la sortie de la route de Montmelley. Y a-t-il moyen de faire quelque chose pour éviter qu'une voiture ne se parque pas à 50 cm du bord de la route ? Marquage au sol ? »

M. Le Syndic répond : « On avait discuté pour mettre un gabion ou un gros caillou pour éviter le parkage mais rien n'a été fait. »

M. Jean-Noël Mauron précise : « Moi je n'ai rien fait, je vais regarder avec Signal mais je ne suis pas chaud pour le marquage mais plutôt pour une bordure et je vais étudier le cas. »

M. Pugin reprend : « Deuxièmement, par rapport au marquage toujours, la route qui monte Montmelley, le marquage jaune pour les piétons va-t-il être refait ? »

M. Jean-Noël Mauron répond : « on va refaire tous les marquages existants. »

M. Le Syndic reprend la parole : « Je voulais juste rajouter par rapport à la route du village, on est à un tournant parce qu'on a cette problématique des arrêts de bus qui doivent être surélevés de plusieurs centimètres pour les personnes à mobilité réduite. On devrait sécuriser l'arrêt de bus qui se trouve sur la route de Corbières, de l'autre côté, et avec ça on risque de devoir créer un trottoir le long du mur de la maison de M. Romain Gremaud et déplacer la route sur les places de parc du restaurant et tout réaménager les places de



parc du restaurant. Le jour où on a le projet définitif des arrêts de bus, on va de toute façon refaire quelque chose pour la route du village. »

M. Nicolas Savoy prend la parole : « Question concernant la réduction de l'éclairage public sur la route du Donjon (en bas du quartier Montmelley) avez-vous chiffré l'économie faite ? Cela vaudrait-il la peine de l'étendre à d'autres secteurs ? »

M. M. Le Syndic répond : « Il y avait eu une économie faite mais je n'ai pas le chiffre en tête, tous les quartiers aux alentours du village sont éteints depuis 23h00. Juste la route du village reste allumée toute la nuit. A voir si on peut se poser la question de laisser les lumières allumées ou pas. Il y a des chiffres mais il faut les retrouver. Il me semble que c'est autour de CHF 6'000.-

M. Claude Pasquier : « En tant que musicien, on répète sur des chaises qui sont inconfortables. Y a-t-il moyen d'investir dans 50 chaises pour le confort et la sécurité des musiciens ? »

M. M. Le Syndic répond : « On prend note et on va se pencher sur le problème. »

M. René Jaquet prend la parole : « Question concernant la place de l'école : j'ai constaté que la grille droit devant l'école est enfoncée et je me pose des questions au niveau de la sécurité. Des véhicules roulent dessus et ça peut tomber, c'est dangereux pour les enfants. »

M. M. Le Syndic : « On prend note et on regardera la chose. »

M. René Jaquet reprend la parole : « J'ai juste une observation, le Conseil communal nous avait dit d'être attentif au niveau de la déchetterie par rapport aux emballages cartonnés. Je trouve que c'est dommage parce que beaucoup de personnes viennent et mettent les cartons en vrac. Je trouve que la personne qui est sur place pourrait intervenir en disant : « ça on ne veut pas » parce qu'après on va nous dire qu'il n'y a pas assez de place et on va devoir acheter une benne alors qu'il y a pas besoin de benne.

M. François Robadey : « Au niveau de la déchetterie, les communes sont en train de plancher sur un projet de déchetterie intercommunale avec Marsens, Sorens et Riaz. Projet qui commence avec déjà 2 séances, en collaboration avec l'entreprise Jean Niquille & Fils, des déchetteries sont visitées. C'est vrai que les bennes à papier ne sont pas grandes et pour avoir des bennes plus grandes, il faudrait les enterrer ou acheter des compacteuses. On étudie l'idée d'une déchetterie intercommunale qui pourrait se situer au fond de Sorens dans le même endroit que la caserne des pompiers. On vous informera quand on aura un projet et l'investissement devra être validé par l'assemblée communale.

M. René Jaquet précise : « Je ne demande pas de remplacer les bennes, je demande aux gens de faire un effort. »

M. François Robadey : « On va sensibiliser le personnel de la déchetterie. »

M. Le Syndic redemande s'il y a d'autres questions et comme ce n'est pas le cas, M. Le syndic reprend la parole pour conclure :

« La parole n'étant plus demandée, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre présence et votre confiance. Le rôle du Conseil communal, respectivement de ses conseillers, est primordial afin de garantir la bonne marche et l'autonomie de la Commune. Certes, les décisions prises peuvent parfois déplaire ou pas, mais nous ne faisons qu'appliquer les lois en vigueur. Nous sommes un exécutif et non un législatif.



Commune d'Echarlens

Il devient, il est vrai, difficile de recruter les personnes pour rejoindre l'exécutif communal. Mais dites-vous bien que si on parle de fusion de communes ou même de fusion de tout un district, ce manque d'intérêt pour la tâche publique en est un des points de la résultante. La perte d'autonomie en cas de fusion serait alors indéniable et faire passer une requête pour une petite entité telle que la nôtre sera le concours du combattant face à des mastodontes tels que Bulle et son agglomération. Alors j'encourage donc selon vos disponibilités à vous poser vraiment la question lors des recrutements.

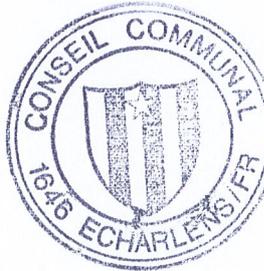
En lien avec ce que je viens de dire, je tiens à féliciter Monsieur Lucas Grandjean pour son investissement au Conseil communal. Il a été élu lors du deuxième tour des votations en avril 2022. M. Grandjean est éducateur marié et papa de 3 enfants. Il habite la commune depuis plus de dix ans. Merci Lucas pour ton engagement. Merci à mes collègues avec qui il fait bon travailler, merci à vous tous pour le travail accompli. Un grand merci à Daniela Pasquier, notre boursière, qui a accompli un travail titanesque toujours dans la bonne humeur. Elle a assumé la tourmente de l'administration sans se plaindre. Un grand merci à nos 2 nouvelles collaboratrices qui doivent prendre une administration sans passation de données, pas facile de retrouver les dossiers et documents. Merci pour leur patience et leur motivation.

Je ne vais pas finir cette assemblée par des propos moralisateurs, donc je vous informe que la Commune vous verse le verre de l'amitié et vous souhaite un bel été. Merci et belle soirée à toutes et tous. »

M. le Syndic clôt cette assemblée à 21h30.

La secrétaire

Laurence Buchs



Le syndic

Jean-Philippe Yerly